

## LETTRE CIRCULAIRE

n° 2011-0000070 GRANDE DIFFUSION

Réf Classement 1.023.0

Montreuil, le 18/07/2011

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION DU RECOUVREMENT ET DU SERVICE

GESTION DES COMPTES / GESTION DES OUTILS ET BASES DOCUMENTAIRES

Affaire suivie par : MR/PM

### **OBJET**

Modification du champ d'application et du taux de versement transport (art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales).

Texte à annoter : Lettre circulaire n° 2010-052 du 18/03/2010.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, le taux de versement transport applicable sur le territoire des communes de la Communauté Urbaine d'ALENCON est porté à 0,60 %.

Par une délibération du 21 avril 2011, la Communauté Urbaine d'ALENCON (9306103) a décidé de porter le taux de versement transport à 0,60 % (ancien taux : 0,50 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains. Le nouveau taux prend effet à compter du 1 er juillet 2011.

Les informations relatives au champ d'application, aux taux, au recouvrement et au reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau, ci-joint.



# **CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT**

(art. L. 2333.64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

## Communauté Urbaine d'ALENÇON

## IDENTIFIANT N° 9306103

COMMUNES CONCERNEES		TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- ALENÇON - CERISE - CONDE-SUR-SARTHE - DAMIGNY - PACE - SAINT-GERMAIN-DU-CORBEIS - VALFRAMBERT - ARCONNAY - CHEVAIN (LE) - SAINT-PATERNE	(Insee 61001) (Insee 61077) (Insee 61117) (Insee 61143) (Insee 61321) (Insee 61397) (Insee 61497) (Insee 72006) (Insee 72082) (Insee 72308)	0,60 %	01/07/2011	URSSAF DE L'ORNE URSSAF DE LA SARTHE
- COLOMBIERS - CUISSAI - FERRIERE-BOCHARD (LA) - HELOUP - LONRAI - MIEUXCE - SAINT-CENERI-LE-GEREI - SAINT-NICOLAS-DES-BOIS - CHAMPFLEUR	(Insee 61111) (Insee 61141) (Insee 61165) (Insee 61203) (Insee 61234) (Insee 61279) (Insee 61372) (Insee 61433) (Insee 72056)	0,60 %	01/07/2011	URSSAF DE L'ORNE URSSAF DE LA SARTHE

**Bénéficiaire du versement transport** : Communauté Urbaine d'ALENÇON

Hôtel de Ville

BP 362

61014 ALENÇON CEDEX

Comptable dont dépend le bénéficiaire : M. le Trésorier d'ALENÇON Municipale

29, rue du Pont Neuf 61000 ALENÇON

Trésorerie Générale dont dépend le comptable : BDF ALENÇON

30001 00118 C612 0000000 97